

IDÉES/

Mettons plus d'Europe dans la Constitution

A un an des élections européennes, la réforme constitutionnelle offre une chance d'ancrer l'UE dans la vie publique française. A commencer par l'Assemblée nationale, où les enjeux de l'Union doivent occuper une plus grande place.

«**L'**Europe fait face à de nombreux défis, mais le dossier migratoire pourrait déterminer le destin de l'Union européenne», a déclaré la chancelière allemande, Angela Merkel, lors de son allocution devant le Bundestag – la Chambre basse du Parlement – avant le Conseil européen sous tension des 28 et 29 juin. «*Qui arrive en Italie arrive en Europe, les côtes italiennes sont les côtes européennes*», avait en parallèle répété le Premier ministre italien, Giuseppe Conte, devant le Parlement italien. L'expression de ces chefs d'Etats devant leurs parlements nationaux révèle une anomalie française: le président de la République conduit la politique européenne de la France mais n'en rend jamais compte

devant la représentation nationale. Emmanuel Macron se sera exprimé en conclusion du Conseil devant la presse réunie à Bruxelles. Et c'est tout! Alors que 64% des Français déclarent que la principale raison de l'abstention aux élections européennes de mai 2019 réside dans le sentiment que leur vote «ne changera rien», cette exception française – qui tient il est vrai du système institutionnel de la Ve République – illustre le besoin d'amplifier la démocratisation de la vie politique européenne au sein même des institutions hexagonales.

L'Assemblée nationale débat actuellement du projet de loi constitutionnelle. Le gouvernement compte sur son paquet de réformes de notre Loi fondamentale pour moderniser les institutions, avec la réduction du nombre de parlementaires ou encore la transformation du Conseil économique, social et environnemental (Cese) en forum de la société civile. Le projet ne contient, pour l'instant, aucune dimension européenne. Nous appelons le gouvernement et les parlementaires à profiter de cette occasion pour moderniser notre rapport à l'Union européenne (UE). Approfondissons, en priorité, la visibilité du processus législatif européen et le rôle de ses acteurs, pour éviter les déclarations du type «on a réussi» quand l'Union affiche un succès, et «ils ont perdu» quand elle perd sur un autre tableau. Le président de la République a rendu compte de sa première année de mandat devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles. Cet exercice apporte un temps de bilan et de prospective nécessaire à la vie politique française et mérite bien d'être complété par un échange interactif avec les parlementaires en lieu et place d'une simple déclaration, comme l'a annoncé Emmanuel Macron pour l'année prochaine. Approfondissons cette idée jusqu'à introduire une exception à l'irresponsabilité du président de la République pour qu'il puisse s'exprimer devant les commissions des affaires européennes du Sénat et de l'Assemblée, tel que le proposait le rapport parlementaire Bartolone-Winock en 2015. Le Président pourra ainsi faire approuver par la représentation nationale son mandat de négociation au sein du Conseil européen, auquel il assiste sans son Premier ministre, qui est pourtant le représentant du pouvoir exécutif chaque semaine devant la représentation nationale. Les débats du printemps 2018, sur la réforme du mode de scrutin aux européennes, ont montré l'éloignement des députés français quant aux

questions européennes. Chaque groupe parlementaire laisse la mainmise de ces thématiques à quelques spécialistes internes aux partis. Renforçons la place des enjeux européens en commençant par assurer aux commissions parlementaires sur les affaires européennes de l'Assemblée nationale et du Sénat un statut de commission permanente. Plaçons ensuite le débat sur l'Europe au cœur de l'hémicycle en y consacrant, par l'intermédiaire de la Constitution, une séance mensuelle de questions au gouvernement sur les enjeux européens. Ces temps d'échanges constitueront autant d'opportunités d'intéresser les responsables politiques nationaux aux débats sur la politique européenne de la France. Sur le plan civique, mettons aussi à profit la réforme de la Constitution pour y inscrire les symboles de l'Union. Les Français connaissent depuis longtemps le drapeau européen, que tous les présidents de la République associent au drapeau français dans leurs apparitions publiques. Beaucoup auront aussi reconnu l'hymne européen que le président actuel a fait jouer le soir de son élection. Bien peu savent que le 9 mai constitue la journée de l'Europe et qu'«unie dans la diversité» est la devise de l'Union européenne.

Assurons désormais la place de ces signes d'attachement à l'UE au cœur de nos institutions. Enfin, renforçons encore l'ancrage national de la citoyenneté européenne en donnant, sous réserve de réciprocité de nos partenaires européens, le droit de vote et d'éligibilité aux élections départementales et régionales aux citoyens de l'Union résidant en France. Alors que s'ouvre le chantier de la réforme constitutionnelle, ne laissons pas passer la chance d'ancrer de manière permanente l'Union européenne au cœur de nos institutions et de la vie publique de notre pays. ♦

Par LE MOUVEMENT EUROPEEN-FRANCE

Yves Bertoncini Président du Mouvement Européen-France, **Olivier Mousson** Secrétaire général, **Jean Arthuis** Président de la commission du budget au Parlement européen (Alde), **Sylvie Guillaume** Vice-présidente au Parlement européen (S&D), **Roland Ries** Maire de Strasbourg (PS), **Frédéric Valletoux** Maire de Fontainebleau (LR), **Olivier Becht** Député du Haut-Rhin (UDI), **Martine Buron** Présidente de la Fédération française des maisons de l'Europe, **Marcel Grignard** Président de Confrontations Europe, **Hervé Moritz** Président des Jeunes Européens-France...

Liste complète des signataires sur : <https://mouvement-europeen.eu/leurope-oubliee-de-reforme-constitutionnelle/>

LIBÉRATION

Offre spéciale été
8 semaines soit 48 numéros

30€ au lieu de 96€
plus de 69% de réduction par rapport au tarif kiosque

Abonnez-vous
papier - numérique
01 55 56 71 40
de 9h à 18h, du lundi au vendredi

Simon Bailey